

TCHAD

Exécutions extrajudiciaires à Doba

Le 17 août 1992, des soldats gouvernementaux en garnison à Doba, dans le sud du pays, se sont répandus dans la ville, en tirant délibérément sur des hommes, des femmes et des enfants non armés : ce jour-là et les quelques jours suivants, ils ont ainsi tué plus de 100 personnes. Depuis, deux mois ont passé sans que le gouvernement ait fait quoi que ce soit pour redresser la situation, pour mener une enquête officielle ou pour traduire en justice les responsables d'exécutions extrajudiciaires. Au contraire, les autorités se sont employées à contester le nombre des victimes, en cherchant visiblement à banaliser l'incident. Aucun militaire n'a reçu de blâme et le chef de la garnison de Doba est resté à son poste.

Doba, chef-lieu de la préfecture de Logone-Oriental, est une petite ville située entre la capitale du Sud, Sarh, et la ville de Moundou, dans le Sud-Ouest. Elle se trouve dans une région agricole et, au mois d'août, c'est-à-dire au milieu de la saison des pluies, la plupart des terres arables environnantes sont inondées, ce qui rend difficiles les communications avec les villes voisines.

Depuis février 1992, les campagnes qui entourent la ville sont le théâtre des activités d'un groupe de rebelles, le Comité de sursaut national pour la paix et la démocratie (CSNPD), dirigé par le lieutenant Kette Nodji Moïse. Cet officier de l'armée avait pris le maquis avec ses partisans après l'échec de sa tentative, en février 1992, de renverser ou, du moins, de déstabiliser le gouvernement tchadien.

À la mi-août, des négociations étaient en cours pour mettre fin à l'insurrection du CSNPD. Cependant, le 16 août, des soldats en garnison à Doba ont ouvert le feu sur un véhicule qui, selon leur version des faits, ne s'était pas arrêté à un barrage routier établi aux abords de la ville. Deux passagers avaient été tués. Tôt le lendemain, les insurgés du CSNPD lançaient une attaque contre la garnison de Doba. Selon certaines informations, des véhicules transportant des rebelles du CSNPD, lesquels venaient de conclure un accord de paix avec des représentants du gouvernement, étaient en train de pénétrer dans la ville

sans se cacher, lorsqu'une fusillade avait éclaté. L'affrontement qui s'en était suivi avait duré une à trois heures, faisant une vingtaine de morts parmi les combattants. À 9 heures, l'affaire était terminée, et les membres du CSNPD fuyaient, qui vers l'intérieur de la ville, qui vers les champs environnants.

Pendant le reste de cette journée du 17 août, les soldats se sont déchaînés, tirant sur n'importe qui, dans les maisons, dans la rue, dans les champs. Par la suite, les autorités ont essayé de justifier ce massacre en disant que les rebelles avaient cherché à se cacher parmi la population civile, et qu'il avait donc été impossible pour les soldats de faire la distinction entre les civils non armés et les insurgés qui pouvaient à tout moment les attaquer. Il est évident que les soldats ont tiré délibérément sur des gens qui n'étaient pas armés et ne les menaçaient pas. Ainsi, quatre enfants inscrits au lycée Dickoa Garandi, ont été tués ; deux autres ont succombé par la suite à leurs blessures. Selon les informations reçues, une petite fille de six ans, Mingue Ouadaye, a été blessée, tandis que sa grand-mère était abattue alors qu'elle cherchait à sauver une petite fille de huit ans atteinte d'une balle au bras gauche. D'autres enfants ont été blessés. Des gens ont été tués dans toute la ville, mais surtout dans les quartiers de Dobaye, Mbaye et Ndoh. Des véhicules arrivant en ville ont également été attaqués sans sommation par les soldats, et certains passagers ont été tués. Plus tard dans la journée, des meurtres ont aussi eu lieu dans les rizières avoisinantes. La violence des militaires ne s'est pas dirigée seulement contre les personnes, mais aussi contre leurs maisons et leurs biens. Ils ont aussi pillé des boutiques et des commerces, emportant le butin dans leurs baraquements.

Les informations reçues par Amnesty International font clairement apparaître qu'au cours de ces événements plus de 100 civils non armés ont été abattus, victimes d'exécutions extrajudiciaires. Cependant, le nombre exact des victimes a fait l'objet de vives controverses, que le gouvernement a exploitées pour détourner l'attention de la responsabilité de ses propres troupes dans ces exécutions extrajudiciaires et placer le débat sur le terrain de la propagande.

Le premier rapport sur le massacre publié par la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH), organisation non gouvernementale créée en 1991, laissait entendre, quelques jours après les faits, que 200 à 300 personnes avaient été tuées. La ligue a ramené par la suite cette estimation à 150. De son côté, le gouvernement, dans son premier commentaire sur ces événements, a prétendu qu'il n'y avait eu que cinq ou six morts. Puis, à la fin d'août, le premier ministre Joseph Yodoyman a avancé le chiffre de 25 victimes civiles. Un mois plus tard, ce chiffre

avait continué de monter : à la fin de septembre, en effet, des représentants du gouvernement ont déclaré à des délégués d'Amnesty International en visite à N'Djamena, la capitale du Tchad, que 34 ou 35 personnes avaient été tuées. Cependant, d'autres représentants du gouvernement citaient des chiffres allant de 50 à 60. Les représentants officiels faisant état de 35 victimes disaient tenir ce chiffre de la Croix-Rouge de Doba, laquelle, en réalité, avait dû s'occuper d'un bien plus grand nombre de cadavres. Dans certains cas, les militaires auraient empêché les familles de venir prendre les corps pour les enterrer ; dans d'autres, les proches ont manifestement eu trop peur pour les réclamer. Une estimation exacte du nombre des victimes est rendue encore plus difficile par le fait que des jeunes gens se sont mis à fuir la ville de crainte que les militaires ne les accusent d'être des insurgés.

Malgré les controverses sur le nombre des victimes, les autorités militaires n'ont ni ordonné ni mené une enquête dans les règles sur le massacre, pour déterminer le nombre des victimes et les circonstances dans lesquelles des personnes non armées avaient été tuées. Elles semblent, au contraire, se montrer pleinement satisfaites, et n'ont pas eu un mot pour les victimes civiles innocentes. Les autorités militaires de N'Djamena avaient évidemment été informées, dès les premières heures de la matinée du 17 août, des combats de Doba, mais lorsqu'elles avaient reçu un message radio leur apprenant que « *l'ordre avait été rétabli* », elles avaient considéré l'affaire comme classée.

Malgré l'ampleur du massacre et la publicité qui lui a été donnée, aucune enquête publique n'a été annoncée. En septembre 1992, une commission gouvernementale, dirigée par le ministre de l'Intérieur, Brahim Mahamat Tidei, s'est rendue à Doba, sa visite ayant pour principal objectif, semble-t-il, de négocier un accord de paix avec le CNSPD. La conclusion d'un tel accord a été annoncée à la fin de septembre. Un haut fonctionnaire du ministère de la Justice a déclaré aux délégués d'Amnesty International que le procureur de la République de Doba avait reçu l'ordre de mener une enquête pour le pouvoir judiciaire, mais on ignorait à la fin de septembre si cette enquête avait vraiment commencé et quand elle aboutirait.

Les responsabilités des morts tragiques de Doba sont partagées. Pour sa part, le CNSPD est responsable d'avoir lancé une attaque, peut-être en ayant recours à la ruse, et d'avoir créé une situation où il y aurait confusion entre rebelles et civils. En outre, plusieurs des représentants du gouvernement ou des forces de sécurité qui négociaient avec le CNSPD, le 16 août, ont ensuite été retenus comme prisonniers par les insurgés, peut-être pour servir d'otages. Amnesty International est

opposée aux prises d'otages — au fait de retenir des personnes, ou de les menacer de torture ou de mort, afin d'obtenir satisfaction d'exigences présentées à d'autres personnes.

Ce n'était pas la première fois que des attaques du CNSPD étaient suivies de représailles contre les civils. En février 1992, une attaque du CNSPD contre un commissariat de police de N'Djamena a été suivie d'homicides délibérés et arbitraires de civils originaires du Sud, dans plusieurs quartiers de la capitale : des dizaines de personnes sont mortes. Les troupes gouvernementales ont également exercé des représailles contre des soldats originaires du sud du Tchad qui étaient hébergés dans des casernes de Boudouloum, à 30 kilomètres au sud de N'Djamena, en attendant d'être démobilisés de l'armée nationale tchadienne : ils étaient mal armés face à des assaillants supérieurs en nombre. Une cinquantaine d'entre eux, selon les informations reçues, ont été exécutés de façon extrajudiciaire par les soldats loyaux envers le gouvernement.

Ce n'est pas la première fois non plus que des civils sont exécutés à Doba de façon extrajudiciaire par des troupes gouvernementales. Entre 1982 et 1984, des soldats du gouvernement de l'époque ont été responsables de centaines d'exécutions extrajudiciaires et de "disparitions" dans le sud du Tchad, là aussi lors de représailles contre les actions de groupes armés d'opposition. Pour en revenir au massacre d'août 1992, il est évident que les militaires en garnison à Doba en sont les premiers responsables. Cela dit, il semble que certains corps des forces armées, notamment la Garde républicaine, portent une plus grande responsabilité que d'autres : la Garde républicaine est même allée jusqu'à tuer d'autres soldats. Cette garde est principalement composée d'hommes originaires de l'est et du nord-est du Tchad, et notamment de l'ethnie zaghawa, qui ont combattu aux côtés du président tchadien Idriss Déby avant qu'il ne prenne le pouvoir en décembre 1990. Il semble que presque tous les soldats tués par la garde le 17 août étaient, comme les victimes civiles de Doba, originaires du Sud.

Amnesty International demande au gouvernement tchadien et à tous les chefs d'unités armées de renforcer la discipline parmi leurs hommes, afin de faire cesser les exécutions extrajudiciaires au Tchad. Avant la tuerie de Doba, plusieurs centaines d'homicides de ce type avaient déjà été signalés au Tchad en 1992.

